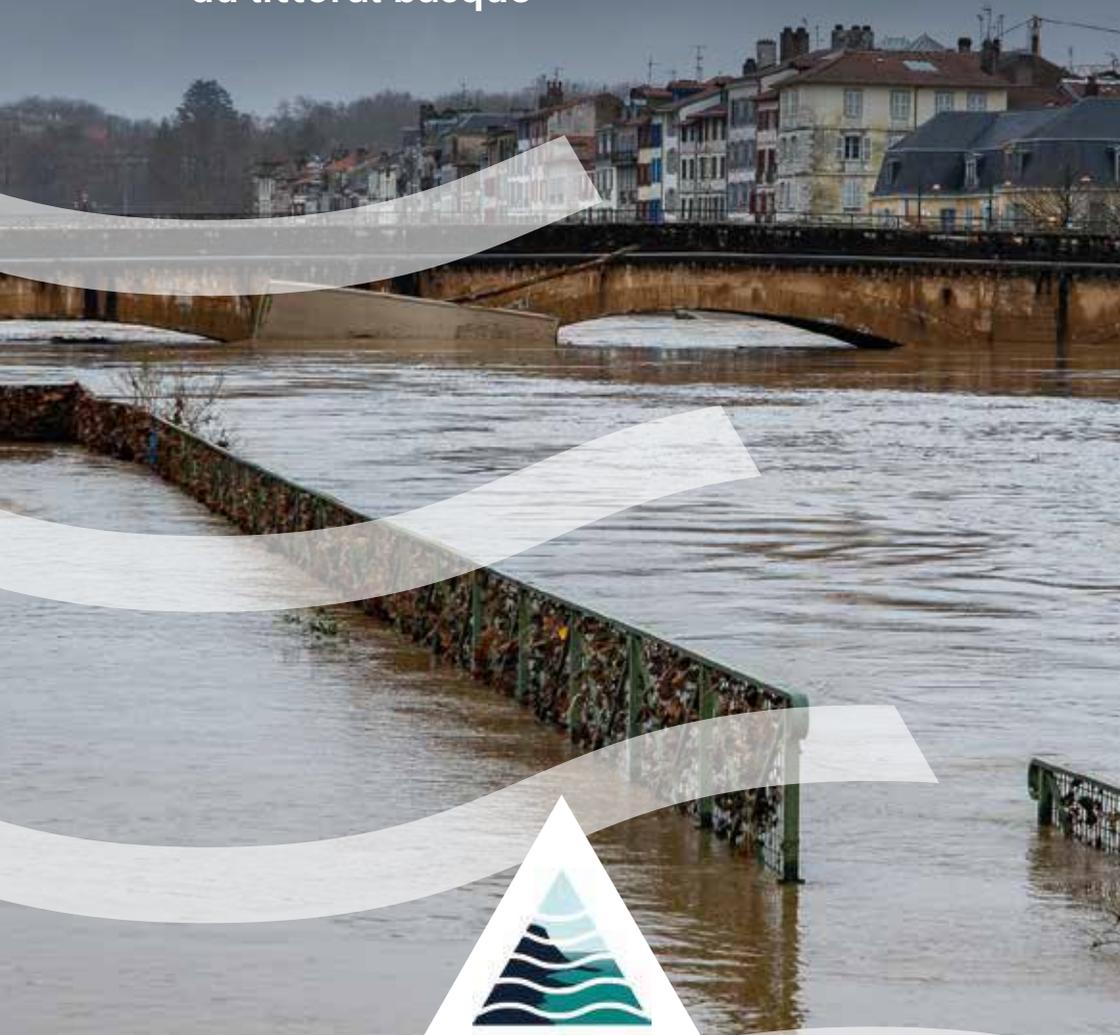


6 itinéraires

à parcourir à pied ou à vélo
pour découvrir les enjeux et les risques
du littoral basque



ARRISKUA

Présentation de l'Association

CPIE Littoral Basque

Le CPIE Littoral Basque (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) est une association loi 1901, basée à Hendaye depuis 1986, qui œuvre pour la protection de l'environnement et le développement durable. Membre de l'union nationale et de l'union régionale des CPIE, elle intervient en partenariat avec les collectivités locales et la société civile dans différents domaines :

- Expertise écologique,
- Éducation à l'environnement,
- Accompagnement des démarches durables,
- Développement de projets culturels.

Co-gestionnaire du Domaine d'Abbadia et de la Corniche basque (propriétés du Conservatoire du littoral), aux côtés des collectivités territoriales, communes (Hendaye, Urrugne), Communauté d'Agglomération Pays basque, Conseil départemental 64 et Région Nouvelle-Aquitaine, le CPIE développe des programmes d'actions de gestion et de valorisation publique des espaces naturels du littoral basque. Le CPIE joue un rôle central en matière d'éducation à l'environnement et de sensibilisation au patrimoine naturel du littoral basque.

Pour plus d'informations sur l'association :
<https://cpie-littoral-basque.eu/>



Le projet ARRISKUA

Le projet Arriskua, lancé en 2019 par le CPIE Littoral basque, vise à développer une véritable «culture du risque» sur la côte basque et depuis 2024 sur l'ensemble du littoral de Nouvelle-Aquitaine.

Avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Communauté d'agglomération Pays Basque, le projet se poursuit jusqu'en décembre 2025.

L'idée principale ? Aider chacun à mieux comprendre les risques liés au littoral et à se sentir capable d'agir pour assurer sa propre sécurité.

Les objectifs d'Arriskua

1. Renforcer les connaissances sur les risques littoraux et créer un réseau local actif.
2. Favoriser la participation citoyenne pour construire une culture du risque partagée.

Comment ?

- En combinant des disciplines comme les sciences naturelles, la psychologie et l'art.
- En proposant des actions accessibles à tous : sorties sur le terrain, ateliers, animations dans les écoles, guides pratiques, etc.
- En impliquant les jeunes grâce à des projets participatifs autour des sciences ou de l'art.
- En formant des relais locaux (enseignants, élus, animateurs...) pour diffuser ces connaissances et initiatives plus largement.

- En sensibilisant à l'importance de la résilience et de l'adaptation face aux changements climatiques.

Ce projet donne les clés pour mieux comprendre les risques naturels tout en préparant le territoire et ses habitants à y faire face ensemble.

Pour plus d'informations :

<https://larretxea.cpie-littoral-basque.eu/projets/arriskua>



Contexte topoguide Arriskua

LES RISQUES

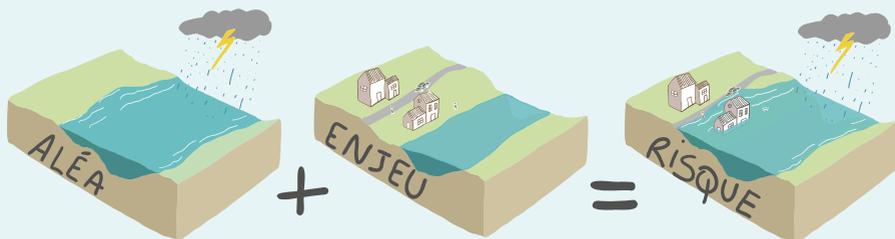
Le littoral basque est un territoire particulièrement attractif, marqué par une croissance démographique et une forte urbanisation. Cependant, cette attractivité s'accompagne d'une exposition accrue à de nombreux risques naturels.

Pour répondre à ces enjeux, la Région Nouvelle-Aquitaine déploie une stratégie de gestion des risques inscrite dans le cadre de la transition environnementale et climatique. Cette stratégie s'appuie sur la démarche Neo Terra et une politique dédiée à la préservation du littoral. L'objectif est de trouver un équilibre entre plusieurs facteurs :

- La vulnérabilité des milieux naturels,
- Les aléas naturels spécifiques au littoral,
- Et les impacts croissants liés aux activités humaines et économiques.

En complément, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB) a développé sa propre stratégie pour une gestion adaptée des risques côtiers sur son territoire, renforçant ainsi les efforts déployés à l'échelle régionale.

Qu'est-ce qu'un RISQUE ?



Aléa

Phénomène dangereux (naturel ou technologique) plus ou moins prévisible, à ne pas confondre avec le risque, qui n'existerait pas sans la présence d'un enjeu.

Enjeux

Ensemble des éléments humains, économiques, environnementaux ou culturels qui peuvent être affectés par un aléa. En l'absence d'enjeu, il n'y a pas de risque.

Risque

(Aléa + Enjeux)

Probabilité d'un événement lié à l'exposition d'enjeux face à un aléa pouvant causer des dommages.

LES PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS

sur le littoral basque

1/ Risque d'inondation

Définition : submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines.

PRÉVENTION ET GESTION

- **Aménagement du territoire** : Limitation de l'urbanisation en zones inondables, adaptation des infrastructures.

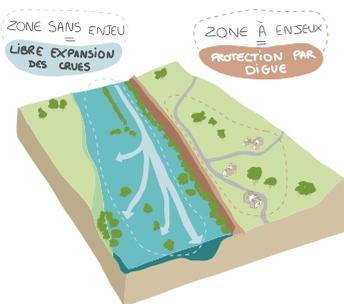
- **Solutions fondées sur la nature** (solutions douces) : création de zones d'expansion des crues, conservation des zones humides.

- **Aménagements** (solutions dures) : ouvrages de protection (digues, bassins de rétention).

- **Systèmes d'alerte** : Prévisions hydrométéorologiques et dispositifs d'alerte précoce.

- **Éducation et sensibilisation** : s'informer sur les risques et les conduites à tenir en cas d'inondation, se préparer, agir auprès des collectivités et associations.

Zones d'expansion des crues



2/ Risque d'éboulements et de glissements

Définition : processus naturel qui désigne l'usure et la dégradation progressive des sols, des roches ou d'autres matériaux à la surface de la Terre. Ce phénomène est causé par divers agents, tels que : l'eau, le vent, le gel, les activités humaines.

PRÉVENTION ET GESTION

- **Solutions fondées sur la nature** (solutions douces) : Reboisement, stabilisation des sols par la végétation, conservation des dunes.

- **Aménagements** (solutions dures) :

- a. Construction de digues, épis ou brise-lames sur les côtes

- b. Bassins de rétention et terrasses agricoles pour ralentir le ruissellement.

- **Sensibilisation et réglementation** :

- a. Limiter l'exploitation des sols et les constructions en zones sensibles.

- b. Adapter les pratiques agricoles (rotation des cultures, techniques de conservation des sols).

- **Adaptation au changement climatique** :

Anticiper la montée des eaux et l'intensification des tempêtes pour réduire les impacts sur les zones côtières.



© GIS Littoral Basque, Bidart 2021

3/ Risque de submersion marine

Définition : phénomène naturel qui se produit lorsque la mer recouvre temporairement les terres côtières habituellement émergées. Ce phénomène peut être causé par plusieurs facteurs, éventuellement amplifié par le changement climatique (tempêtes, baisse de la pression atmosphérique, marées exceptionnelles, élévation du niveau de la mer).



© Ville d'Anglet, Anglet 2021

PRÉVENTION ET GESTION :

- **Solutions fondées sur la nature** (solutions douces) : Conservation des dunes.
- **Aménagements** (solutions dures) : Construction de digues, épis ou brise-lames sur les côtes.
- Surveillance, systèmes d'alerte et prévision météorologique.
- Sensibilisation des populations et élaboration de plans d'évacuation.
- **Adaptation au changement climatique** : Anticiper la montée des eaux et l'intensification des tempêtes pour réduire les impacts sur les zones côtières.

Ces phénomènes sont au cœur des problématiques liées à l'adaptation au changement climatique. Leurs impacts peuvent être atténués grâce à une gestion efficace et une réponse adaptée aux défis qu'il engendre. De plus, la résilience territoriale, en particulier face aux risques littoraux, joue un rôle clé dans la réduction de ces impacts, en renforçant la capacité des territoires à anticiper, absorber et se remettre des perturbations causées par ces risques.

Les sentiers

Anglet Angelu Du littoral à la plaine du Maharin	8
S ^t Jean de Luz Donibane Lohizune Entre baie et berges de la Nivelle	12
S ^t Pée Senpere Un petit tour au barrage de Lurberria	16
Bayonne Baiona Au cours de la Nive	18
Lahonce Lehuntze Entre île et barthes	22
Urcuit Urketa Le long de l'Ardanavy	24



Retrouvez les parcours

en scannant le QRcode ci-contre
ou en vous rendant sur :

<https://macarte.ign.fr/carte/ajt11V/Sentiers-Topoguides-Arriskua>

Retrouvez le sens des mots en gras dans le lexique pages 30-31

Les sentiers

Du littoral à la plaine du Maharin

Départ : Parking de la Barre.

<https://maps.app.goo.gl/GC5HectZsSN4UjYC6>



🚶 **A pied :** 2h47 | 12 km

🚲 **A vélo :** littoral à pied (1h | 4,6 km - PMR)
+ vélo (31 mn | 8,3 km)

▲ Cote FFR 1/1/1

INFOS+

Biodiversité

- Natura 2000 : L'Adour incluant le parc Izadia
- ZNIEFF 2 : Milieux dunaires entre l'Adour et les Sables d'Or
- ENS : Parc Izadia, forêt du Pignada

Gestion

- TRI Côtier basque
- Compétence GEMAPI : CAPB
- PAPI Adour Aval

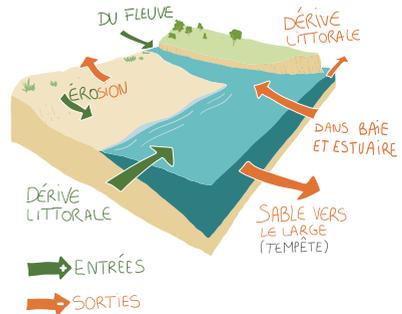
Risques

- Inondations importantes par submersions ou crues : 1959, 1980, 2005, 2007, 2009, 2014, 2021
- Effondrement falaises Cap Saint Martin Nord : 1999

Avant d'explorer à vélo les adaptations du territoire d'Anglet, une promenade sur la dune longe le front de mer entre l'embouchure de l'Adour et les falaises nord du Cap Saint Martin. Exposée à des risques naturels tels que les **crues** de l'Adour, les grandes marées hivernales et les **submersions marines**, la côte sableuse, constituée d'un mélange de sable fin et grossier : la madrague, est façonnée par la **dérive littorale**. Les plages d'Anglet, écosystèmes semi-naturels d'importance patrimoniale, nécessitent le maintien d'ouvrages existants (solution dure) et d'actions d'accompagnement des processus naturels (solution douce) afin de stabiliser le **trait de côte**.

Depuis la plage de la Barre, vous apercevez l'embouchure de l'Adour, endiguée pour faciliter l'accès des navires au port et protéger les zones urbaines environnantes. Le **clapage du sable** directement **dragué** dans le chenal et le **reprofilage** des plages **1**, favorisent le ré-en-graissement progressif du littoral et la lutte contre l'érosion (voir schéma ci-dessous). Les grandes digues, perpendiculaires à la côte, permettent aussi de retenir une partie du sable déplacé par les courants.

Déplacement des sédiments en zone côtière



En poursuivant votre chemin des plages des Cavaliers à Marinella, des **brandes** et **ganivelles 3**



Tracé bleu:
accessible aux personnes
à mobilité réduite

Chenal de l'Adour

Gauseirans

Plage de la Barre

Parc écologique Izadia

Dune grise fixée

Lac de Chiberta

Plage des Sables d'Or

Forêt du Pignada

Falaises du Cap
Saint-Martin

Plaine du Maharin

Vallon de Latxaga



© Daniel Velez, Hôtel Marinella Anglet 1972

permettent de stabiliser les dunes et revégétaliser le haut de plage. Fragmentée par l'urbanisation et le Golf de Chiberta, la dune est principalement composée de **dunes grises fixées**, ayant une végétation adaptée aux conditions sableuses et venteuses et contribuant à la stabilisation du sable (oyat, liseron des dunes ou immortelle).

Entre 1970 et 2010, la plupart des plages (des Corsaires jusqu'à la Chambre d'Amour) ont subi une forte **érosion** et un abaissement des fonds, entraînant la disparition des plages sèches. Pour maintenir le sable en haut de l'estran, des **perrés** et des **épis** **4** ont également été intégrés à l'écosystème.

© Ville d'Anglet, Anglet 2021

En continuant jusqu'aux falaises du Cap Saint-Martin constituées d'une alternance de strates sédimentaires (grès, calcaire, marnes), vous pourrez observer des cavités en pied de falaises pouvant participer aux effondrements. Elles subissent une **érosion** continue sous les effets du ruissellement et des infiltrations. Pour y remédier, divers travaux sont entrepris **5** : poses de filets, entretien des **gabions**, grillage pare-pierres et ouvrages de soutènement.

En quittant la promenade littorale, vous rejoignez le vallon de Latchague **6** à vélo. A proximité, le quartier a été inondé en 2013, ce qui a conduit à la création de trois **bassins de régulation** le long du ruisseau. En continuité du vallon, le parc du Maharin **7**, ancienne plaine agri-



cole, a été réaménagé en 2016 par la Ville et la **CAPB**. Ce projet visait à restaurer les méandres naturels du ruisseau Maharin afin de réguler les crues, améliorer la qualité de l'eau, renforcer la biodiversité et limiter l'érosion, tout en permettant le stockage de 4 500 m³ d'eau grâce à cinq ouvrages de régulation hydraulique. Ajouté aux 9000 m³ retenus en amont dans le vallon de Latchague, le risque inondation est aujourd'hui réduit en aval. Aujourd'hui, ce site offre un refuge à de nombreuses espèces, notamment par la présence d'amphibiens (Alyte accoucheur).

En sortant du parc, vous traversez la Forêt du Pignada (8). Cette pinède est un véritable réservoir de biodiversité. En 2020, un **incendie** a détruit plus de 76 hectares de forêt. Grâce à la plantation de 75 000 arbres de diverses essences, menée par la ville d'Anglet avec l'ONF et le département des Pyrénées-Atlantiques, la forêt se régénère progressivement, favorisant biodiversité et résilience climatique. Pour prévenir les incendies de forêt, des obligations légales de débroussaillage sont en vigueur dans les Pyrénées-Atlantiques.

Vous rejoignez ensuite le lac de Chiberta **9**, réceptacle naturel des eaux de ruissellement du bassin versant de même nom. Il abrite une station de pompage capable, en cas de pluies intenses, de délester jusqu'à 160 000 m³ d'eau

vers l'Adour. Ce délestage peut être activé en hiver pour prévenir les **inondations** du quartier en libérant de la capacité de stockage de ce lac. L'été, la station sert à l'arrosage maîtrisé du Golf de Chiberta.

Sur le chemin du retour, vous pouvez faire une halte au parc Izadia **10**. Milieu arrière-dunaire de 16Ha abritant des habitats d'intérêt communautaire et intégré au périmètre Natura 2000 l'Adour, il joue un rôle écologique fondamental. En cas de crue de l'Adour, inondations, tempêtes, il agit en tant que zone tampon face aux fluctuations et résurgences des nappes océanique et continentale présentes en sous-sol. Cet espace naturel sensible permet de découvrir une succession de paysages et d'espèces floristiques et faunistiques variées. Des outils de découverte et d'accompagnement sont proposés au public.

feux-foret.gouv.fr

Parc Izadia



Itinéraire 2

St Jean de Luz - Ciboure

Donibane Lohizune - Ziburu

Entre baie et berges de la Nivelle

Départ : Parking Promenade Feodor Chaliapine.
<https://maps.app.goo.gl/iyktylLzDV72KoLZ8>



🚶 **A pied :** 6,6 km | 1h29
🚲 **A vélo :** 7 km | 24 mn
▲ Cote FFR 1/1/1

INFOS+

Biodiversité

- ENS Barthes de la Nivelle
- ZNIEFF 1 : Barthes de la basse vallée de la Nivelle et vallée humide de Basa Beltz
- ZNIEFF 2 : Milieux littoraux de Biarritz à la pointe de Sainte-Barbe
- ZNIEFF 2 : Réseau hydrographique et basse vallée de la Nivelle

Gestion

- Compétence GEMAPI : CAPB
- PAPI Côte basque
- PPRI

Risques

- Crues importantes : 1950, 1980, 2014, 2018

Saint-Jean-de-Luz et Ciboure sont unies par l'embouchure de la Nivelle. Leur littoral est protégé par des infrastructures luttant contre les **submersions marines** et l'**érosion littorale**. Depuis le 18ème siècle, des murs de protection et des digues ont été construits, mais sept quartiers dont celui de la Barre ont disparu définitivement sous les assauts de l'océan. Pour sécuriser la baie, Napoléon III a permis la construction des digues de Socoa, de Sainte-Barbe et de l'Artha. Aujourd'hui, la protection du littoral repose sur un ensemble d'aménagements essentiels pour protéger la ville.

En suivant le sentier le long de la falaise, vous découvrez des ouvrages de soutènement **1**, renforcés par une dalle en béton armé et un caniveau étanche pour diriger les eaux de ruissellement. Ces installations permettent de renforcer la falaise et sécuriser la promenade contre l'**érosion**.

En arrivant à la pointe de Sainte-Barbe, qui offre une vue imprenable sur l'ensemble de la baie, vous observez des **ganivelles 2** installées après un glissement de terrain en 2023, limitant ainsi le piétinement pour protéger la végétation et les sols et limitant l'accès en un seul sentier.

En descendant ensuite sur la digue, les **brise-lames 3** apparaissent. Ils permettent de fixer le **trait de côte** et préservent les aménagements urbains. Les **digues** d'enclôture, les **perrés** et les enrochements sont également présents pour maintenir le **seuil de garantie**, ralentir l'**érosion** et lutter contre la **submersion marine** en absorbant l'énergie des vagues. Pour compléter ces mesures, des actions de rechargement en sable sur la grande plage sont menées régulièrement, compensant ainsi les pertes de sable dues à l'**érosion**.

Créé en 1836, l'ancien mur de garantie a été transformé en promenade en 1877 puis dominié par des villas à passerelles qui permettent

Promenade Feodor Chaliapine

1

Pointe Sainte Barbe

2

Digue Grande plage

3

Tracé bleu:
accessible aux personnes
à mobilité réduite

Seuil de Garantie

4

Port

5

CIAP
Les Récollets

6

Quartier Urdazuri

7

Berges de la Nivelle

8

Barthes
de la Nivelle

9



© CPLE Littoral Basque

un accès direct à la promenade. Le **seuil de garantie** **4**, conçu comme un seuil de déversoir typique, protège le centre-ville et est capable de résister aux **surverses** et **passages de mer**.

En poursuivant votre promenade vers le port, infrastructure clé pour la pêche professionnelle, vous remarquerez d'autres aménagements tels qu'un **perré** et un mur de quai maçonné avec **parapet** **5**, qui assurent la protection et la durabilité du port contre les forces marines.

La baie, riche en patrimoine naturel et architectural et porteuse d'une forte politique de valorisation, a obtenu le label «Pays d'art et d'histoire» en 2016. Dans ce contexte, l'ancien couvent des Récollets a été restauré pour accueillir le CIAP Les Récollets - Errekoletok **6**. Il retrace l'histoire et l'évolution de la baie et met en lumière le patrimoine maritime. Construit en 1611 sur une île au milieu du port, le couvent a été témoin des transformations du littoral. Il a vu les terres environnantes comblées, devenant presque île au 18^e siècle puis relié à Ciboure dès le 19^e siècle.



Vous longez ensuite le quartier Urdazuri **7**, ancienne zone marécageuse qui devient dans les années 60, après d'important travaux de drainage, d'assainissement et d'exhaussement, une ville nouvelle. Typique de cette période de reconstruction, elle offre des logements et des équipements publics entourés de nombreux espaces verts. La longue promenade arborée le long de la Nivelle pourrait faire oublier qu'Urdazuri reste aujourd'hui encore une zone inondable.



© Daniel Velez, Saint-Jean-de-Luz 2007

Vous continuez votre chemin le long des **berges** de la Nivelle **8**, qui ont été consolidées par des murs de soutènement puis qui sont progressivement végétalisées à mesure que l'on s'éloigne des zones urbanisées, jusqu'à atteindre les **Barthes** de la Nivelle **9**. Ces zones humides, réparties sur Saint-Jean-de-Luz, Ciboure et Ascain, jouent un rôle essentiel dans la régulation des crues en servant de zones d'expansion aux cours d'eau lors des fortes pluies. Peu connues du public, elles ont pourtant donné à Saint-

Jean-de-Luz son nom basque, « Donibane Lohizune », signifiant « Saint-Jean » saint-patron de la ville et « marécage ».

CIAP Les Récollets - Errekoletokak



Un petit tour au barrage de Lurberria

Départ : pont du chemin de biperrenborda.

<https://maps.app.goo.gl/VZA1rtCJzogCuo6G8>



 **A pied :** 1,2 km (aller-retour)

 Cote FFR 1/1/1

INFOS+

Biodiversité

- ZNIEFF 2 : Réseau hydrographique et basse vallée de la Nivelle

Gestion

- Inondations : PPRI
- Compétence GEMAPI : CAPB
- PAPI Nive

Risques

- Inondations importantes : 1983, 2007, 2021, 2023

Ce sentier situé à l'amont de Saint-Pée-sur-Nivelle, vous permet de longer la Nivelle jusqu'à arriver sur le **barrage écreteur** de Lurberria. Saint-Pée-sur-Nivelle est particulièrement exposée aux crues de la Nivelle, en raison de sa position en aval d'une zone vallonnée où confluent plusieurs cours d'eau. La commune a ainsi connu plusieurs phénomènes d'**inondation** dont certains très importants.

La Nivelle est un fleuve très complexe à évolution rapide qui se jette dans la baie de Saint-Jean-de-Luz. Les **berges** définissent le **lit mineur** de la Nivelle, mais en période de **crue**, la rivière peut déborder et s'étendre jusqu'à son **lit majeur**.

Ses **berges** sont stabilisées par la végétation de bordure de rivière, appelée la ripisylve **1**. Elle permet de limiter l'**érosion** des **berges** grâce à son système racinaire et de réduire la vitesse du courant notamment en période de **crue**. Elle réduit également le ruissellement et le lessivage des sols en piégeant les nitrates et les écoulements d'épandage, tout en offrant de l'ombre, ce qui aide à maintenir des habitats essentiels à la biodiversité. Un manque d'entretien peut entraîner la détérioration de la végétation, la formation d'embâcles et la chute d'arbres, perturbant l'écoulement des eaux et augmentant les risques de **crue**. Pour éviter cette dégradation des **berges**, les propriétaires riverains doivent entretenir régulièrement les berges pour assurer un bon écoulement des eaux et maintenir l'état écologique du cours d'eau. Il est préférable d'instaurer une strate herbacée en pied de **berge** qui limite l'**érosion** grâce à une végétation souple. Sur la pente inclinée de la **berge**, une strate arbustive est idéale car elle stabilise les **berges** sans entraver l'écoulement. Enfin, en haut de la **berge**, la strate arborée fixe la berge grâce au système racinaire des arbres.

Construit sur la Nivelle, le barrage de Lurberria **2** s'inscrit dans le cadre de l'aménagement

hydraulique de la vallée de la Nivelles géré par la **CAPB**. Il agit uniquement comme **écrêteur de crue**, sans créer de retenue permanente. Ce barrage peut réguler les **crues** jusqu'à une **fréquence centennale** grâce à une variation du niveau de retenue. En dehors des périodes de **crue**, la rivière franchit le barrage via un pertuis en béton armé situé dans son **lit mineur** actuel. Ainsi, il n'y a aucune incidence sur la ressource en eau, car le barrage ne maintient pas de retenue permanente, permettant un écoulement libre des eaux.

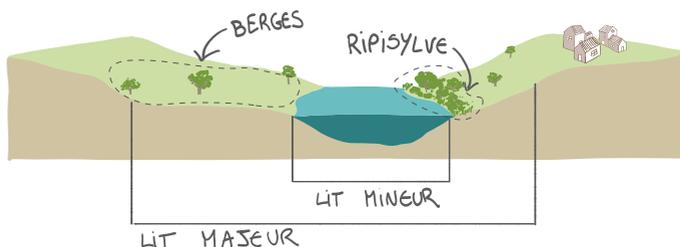
De plus, une encoche est prévue pour concentrer le débit en aval du pertuis au niveau de la fosse de dissipation. Une retenue crée un espace de stockage pour les eaux de **crue**, qui peut être temporairement rempli lors des **crues** ou maintenu en permanence pour soutenir les **étiages**. Le barrage contrôle près de 40 % de la superficie du bassin versant de la Nivelles et environ 50 % des apports en crues. Il peut retenir jusqu'à 6 millions de m³ d'eau réduisant ainsi la vulnérabilité de la vallée sur les petites et moyennes crues. Toutefois, le barrage n'a pas d'influence sur les **crues** générées par le bassin versant de Sare (Lizuniaga, un affluent de la Nivelles).

Les principales fonctions du barrage de Lurberria sont d'assurer la sécurité des biens et des personnes en aval, d'éliminer les effets des petites **crues** débordantes et de réduire au maxi-



imum les impacts des crues de grande ampleur en diminuant les zones inondables et les hauteurs d'eau en aval, jusqu'à la baie de Saint-Jean-de-Luz. Il permet de garantir un délai suffisant pour l'évacuation, correspondant au temps nécessaire pour que la retenue se remplisse en amont de l'ouvrage.

La structure du cours d'eau



Au cours de la Nive

Départ : parking de la Floride.

<https://maps.app.goo.gl/TQataCpTGRGKiUrx5>



🚲 **A vélo :** 14 km | 1h30

▲ **Cote FFR** 1/1/1

INFOS+

Biodiversité

- ZNIEFF 2 : Réseau hydrographique des Nives
- ZNIEFF 1 : Barthes de quartier-bas
- ENS : Barthes de la Nive/Plaine d'Ansot

Gestion

- PPRI
- Compétence GEMAPI : CAPB

Risques

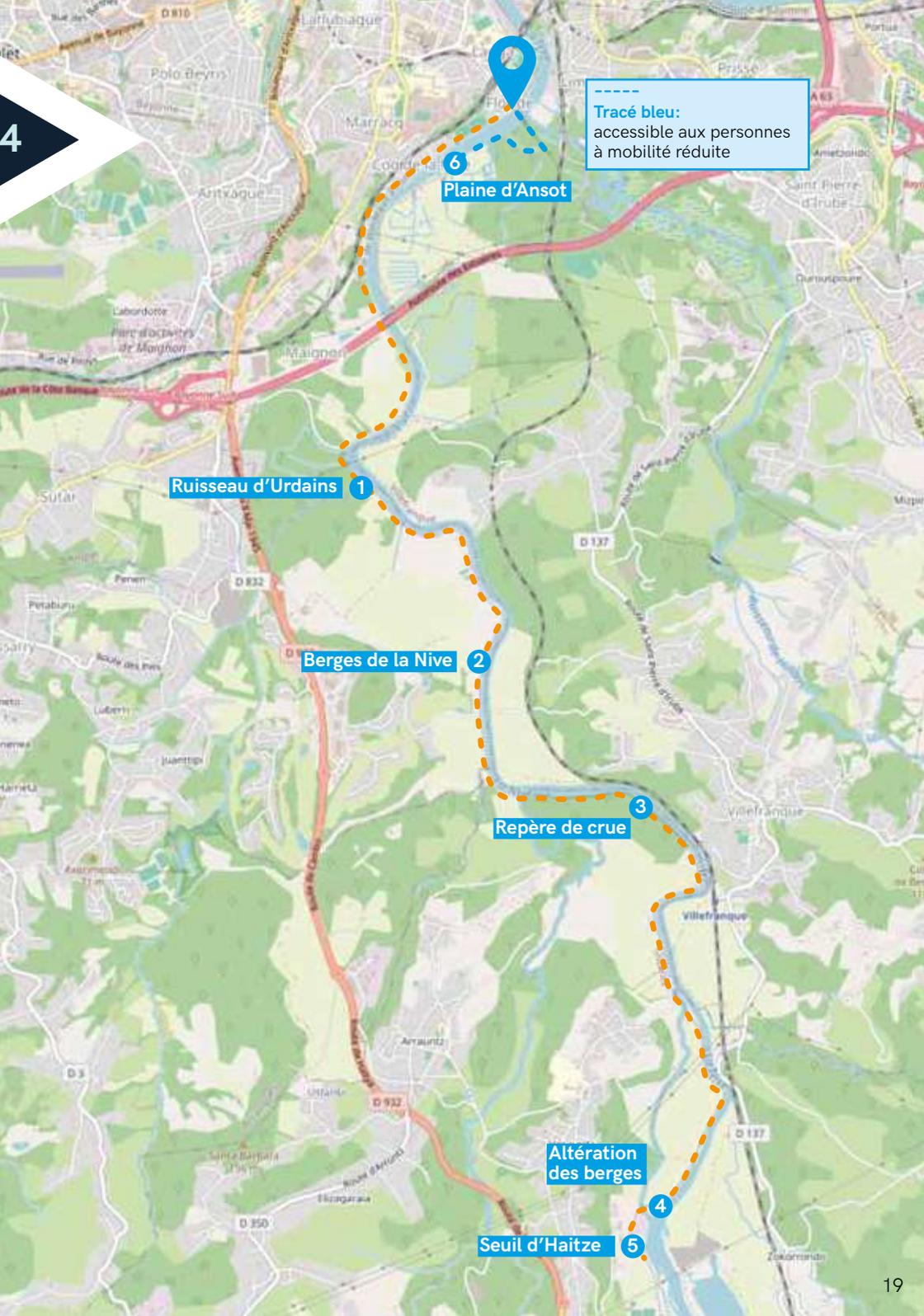
- Crue centennale de la Nive ($Q = 1100 \text{ m}^3 / \text{s}$),
- Inondations importantes : 1952, 1980, 1992, 2009, 2014, 2019, 2021, 2024
- PAPI Adour Aval et PAPI Nive

Ce sentier, situé entre les **barthes** et la Nive, dévoile une mosaïque de paysages. Le long de l'ancien chemin de halage, on peut observer des maisons où d'anciennes familles de tanneurs et d'agriculteurs se sont établies. Historiquement utilisé pour le transport fluvial, ce chemin joue aujourd'hui un rôle important dans la préservation des milieux naturels. Les plaines alluviales de la Nive sont soumises aux marées et au régime hydrologique saisonnier alternant période des basses eaux et période des hautes eaux ; cela se traduit notamment par des crues, des remontées de nappes, et des débits plus importants en hiver et au printemps (période des hautes eaux).

Après quelques kilomètres, au niveau de Bas-sussary, à la jonction avec le ruisseau de l'Ur-dains, vous pourrez observer, à la suite d'un affaissement de la **berge**, la présence d'un "tunage de bois" **1**. Cette technique est utilisée pour redessiner et consolider les **berges** érodées et dégradées. Elle consiste à installer un revêtement vertical en bois pour maintenir la perméabilité des **berges** facilitant ainsi leur re-végétalisation. Ce procédé est particulièrement employé après des **crues** ou pour stabiliser des **berges** fragilisées par l'**érosion** naturelle et/ou le recul du trait de côte.



© CPIE Littoral Basque



Tracé bleu:
accessible aux personnes
à mobilité réduite

6
Plaine d'Ansot

1
Ruisseau d'Urdains

2
Berges de la Nive

3
Repère de crue

Altération
des berges

5
Seuil d'Haitze

En poursuivant votre route, vous pourrez observer les **berges** végétalisées de la Nive **2**. La **ripisylve** de la Nive est constituée d'arbres à bois tendre (comme le saule et l'aulne), d'arbres à bois dur (frêne, chêne, orme, érable), et des arbustes (aubépine, noisetier).

À proximité des écuries, vous passez devant la maison Borda Nasa, qui porte un repère de crue **3** historique datant du 16 juin 1856, matérialisé par une plaque.

En continuant sur le chemin de halage, vous pourrez observer différents types d'altérations des **berges** **4** : arrachements, glissements de **berge**, affaissements en crête de la levée de terre, **érosion** externe et glissement de talus, identifiés lors d'un diagnostic réalisé en 2023 par la **CAPB**. Afin de réduire ces altérations, différentes strates végétales vont être mises en place pour consolider les **berges** de la Nive (voir Saint-Pée-sur-Nivelle).

En continuant votre chemin jusqu'à Ustaritz, vous arrivez sur le seuil d'Haitze **5**. Cet ouvrage hydraulique situé sur la Nive, a vécu quelques évolutions ces dernières décennies. À l'origine, ce seuil servait à alimenter un moulin en détournant une partie du cours de la rivière pour exploiter la force motrice de l'eau. Cette fonction a ensuite été modifiée : aujourd'hui, le seuil d'Haitze, ouvrage artificiel en enrochements, alimente la station de prise d'eau potable à Ustaritz. Un seuil comme celui-ci est conçu pour barrer le **lit mineur** de la rivière, provoquant une surélévation de la ligne d'eau en amont de l'ouvrage créant ainsi une section de contrôle hydraulique.

Sur le chemin du retour, vous pouvez emprunter le pont Blanc qui relie la plaine d'Ansot* et le lieu-dit de la Floride. Vous pouvez faire un tour à la Plaine d'Ansot, qui fait partie des **Barthes** de la Nive maritime **6**, en rive droite du cours d'eau. Ces barthes, vaste zone humide,



© M. Prat. Plaine d'Ansot, Bayonne 2021

sont connectées à la rivière et servent de zones d'expansion des cours d'eau dépendant de la pluviométrie et du battement des marées. Elles agissent comme réceptacles pour les eaux de crue, protégeant le centre-ville de Bayonne situé en aval. Elles servent de corridors écologiques et de réservoirs à de nombreuses espèces spécialistes des milieux humides.



Entretien des berges.



La plaine d'Ansot



Itinéraire 5 - Lahonce | Lehuntze

Entre île et barthes

Départ : Chemin de l'île (Lahonce) - pont Emile.
<https://maps.app.goo.gl/qbhpNRo7uWFPHbQu5>



 **A pied :** 9,19 km | 1h55 / PMR
 **A vélo :** 9,19 km | 26 mn
 **Cote FFR** 1/1/1

INFOS+

Biodiversité

- ENS : Barthes de Lahonce
- Natura 2000 : FR7200724 - L'Adour
- ZNIEFF 2 - L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes
- ZNIEFF 1 - Lit mineur et berges de l'Adour, des gaves réunis et du Luy

Gestion

- Compétence GEMAPI : SMBAM
- PAPI Adour Aval en cours
- PPRI - DICRIM+

Risques

- Inondations importantes : 1952, 1981, 2014

Lahonce est bordée au nord par l'Adour. Le fleuve engendre des inondations lentes de plaine à la suite de précipitations prolongées et de la fonte des neiges : il sort de son lit mineur et inonde les barthes, qui correspondent au champ d'expansion de crue de l'Adour. Comme beaucoup de cours d'eau, il est confronté à des problématiques, tels que la gestion des crues, la préservation des écosystèmes aquatiques, la pollution. Lahonce est aussi affectée par des ruissellements urbains, amplifiés par son relief prononcé et l'imperméabilisation des sols, qui empêche l'infiltration des eaux de pluie.

Au niveau du pont Emile, vous observez sur votre gauche l'Aiguette, un bras de l'Adour, qui isole l'île du reste de la commune. Sur la rive gauche de l'Aiguette, juste en amont du ponton d'observation, vous pourrez observer un clapet à marée **1**. Ce dispositif hydraulique s'ouvre et se ferme en fonction des marées ou des crues, régulant ainsi le niveau d'eau dans la barthe. Il laisse l'eau s'écouler librement durant la marée descendante, mais se ferme automatiquement lors de la marée montante.

En poursuivant votre chemin le long de la digue qui borde la rive droite de l'Aiguette, vous apercevez les canaux de drainage entourant les champs de maïs. L'île de Lahonce a été initialement endiguée pour favoriser l'exploitation des terres agricoles **2**. Autrefois, ces digues et canaux servaient à contrôler le débit d'eau et à protéger les terres agricoles. De nos jours, ces aménagements, complétés par des portes à flots et des clapets à marée, permettent aussi de gérer les marées et de limiter l'infiltration des eaux salées, préservant ainsi la qualité des terres et les habitations environnantes.

En fin de digue, vous arrivez sur la passerelle qui enjambe l'Aiguette afin de pouvoir accéder au port de plaisance. Situé sur l'Aiguette, le port est fortement soumis aux marées. Pour faire face aux risques d'inondations, la commune a



5

Tracé bleu:
 accessible aux personnes
 à mobilité réduite

installé un dispositif spécifique : une barrière en aluminium **3**, mise en place lors des forts coefficients de marée, pour protéger le port de Lahonce des débordements de l'Adour.

En continuant sur la véloroute qui traverse la route principale, vous arrivez à la promenade qui vous conduit au plan d'eau de l'Arbéou **4**, qui peut absorber les excédents d'eau arrivant des collines lors d'épisodes pluvieux.

Vous continuez sur le chemin de gauche, qui vous mène à la lisière des Barthes de Lahonce **5**. Elles ont été aménagées pour la gestion des cultures, où vous serez à nouveau guidé par les fossés et canaux de régulation. Ces derniers jouent un rôle important dans la gestion des eaux, en évitant l'engorgement et en maintenant l'équilibre hydrique. Souvent inondées lors des crues de l'Adour, ces barthes jouent un rôle clé dans la gestion des risques liés à l'eau. Elles servent de zone tampon et nécessitent une protection particulière contre les projets d'aménagement.

Vous atteignez ensuite une zone plus urbanisée où vous pourrez admirer d'anciennes fermes basques traditionnelles **6**. Ces habitations sont



© SMBAM, Lahonce 2024

le témoignage d'une vie rythmée par l'agriculture grâce aux terres fertiles des barthes. Les habitants ont historiquement adapté leurs maisons aux risques de crues : les pièces de vie étaient situées à l'étage, tandis que le rez-de-chaussée servait à abriter les animaux ou à entreposer le matériel, limitant ainsi les dégâts en cas de montée des eaux. Pour s'adapter aux écosystèmes, les habitants combinaient deux activités : agriculture et pêche. Cette culture du risque se perd aujourd'hui avec le développement urbain, rendant la population moins familière aux stratégies traditionnelles face aux inondations.

Vous pouvez ensuite poursuivre votre chemin, revenir sur le lac d'Arbéou, puis rejoindre l'île de Lahonce.

Itinéraire 6 - Urcuit | Urketa

Le long de l'Ardevavy

Départ : Parking du parcours pédagogique.
<https://maps.app.goo.gl/UJULcudFNyAnWQJc9>



 **A pied :** 48 mn | 4,4 km PMRR
 **A vélo :** 27 mn | 8,5 km
 **Cote FFR** 1/1/1

INFOS+

Biodiversité

- Natura 2000 :
 - FR7200720 - Barthes de l'Adour
 - FR7200787 - L'Ardevavy
- ZNIEFF
 - ZNIEFF 2 : Les Barthes de la rive gauche de l'Adour
 - ZNIEFF 2 : Réseau hydrographique et vallée de l'Ardevavy
- ENS : Barthes de l'Ardevavy

Gestion

- Compétence GEMAPI : SMBAM
- PAPI Adour Aval en cours
- PPRI - DICRIM

Risques

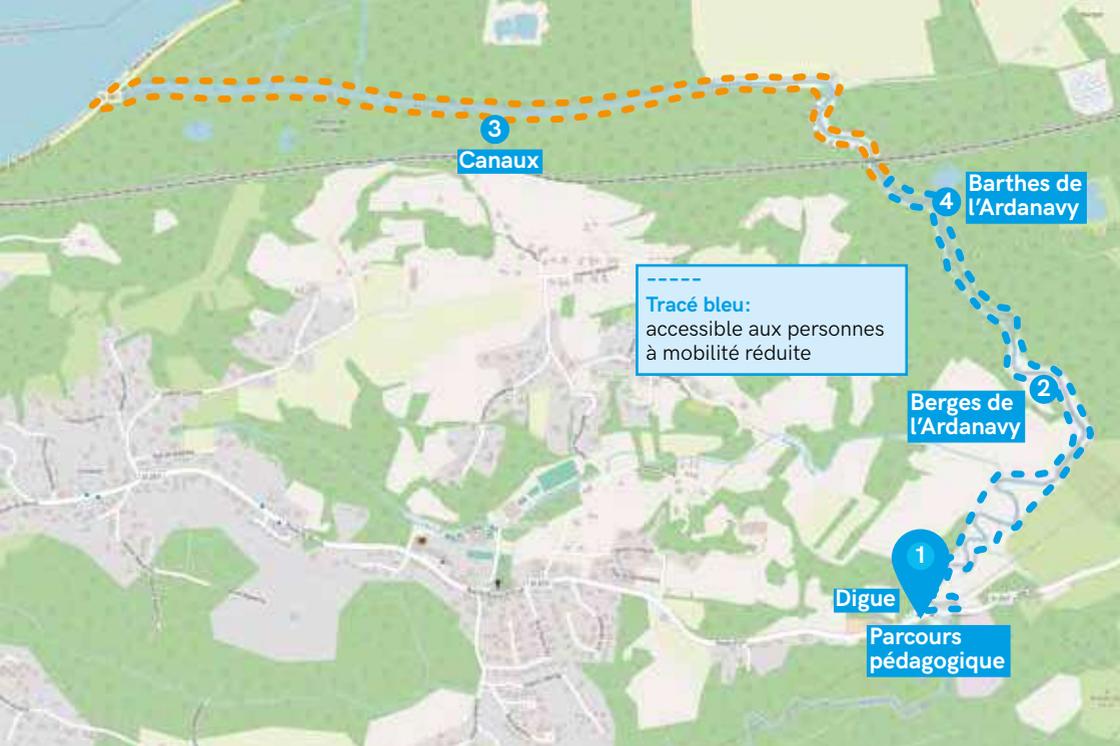
- Inondations importantes : 1952, 1981, 2014

Le village d'Urcuit domine le lit de la rivière Ardevavy et les Barthes de l'Adour. L'Ardevavy prend sa source dans les landes d'Hasparren et rejoint l'Adour à Urcuit après avoir traversé les Barthes. Sous l'influence des marées de l'océan, cette rivière présente une couleur trouble chargée d'alluvions où on peut observer le courant remonter. Les crues de l'Ardevavy, liées à une pluviométrie importante, peuvent provoquer des montées rapides et imprévisibles des eaux.

Le parcours de santé d'Urcuit est bordé par l'Ardevavy et bénéficie d'aménagements spécifiques pour minimiser les impacts des montées des eaux tout en respectant l'écosystème naturel. Vous commencez votre promenade sur une digue **1**, vestige de l'ancien chemin de halage utilisé pour tirer les galupes (bateau à fond plat utilisés pour transporter des marchandises). Ces digues sont maintenues pour retenir les eaux de crue, formant une barrière contre les inondations, en particulier lors de fortes marées ou de pluies intenses.

Tout au long de votre parcours, vous observez les berges végétalisées de l'Ardevavy **2**, renforcées pour protéger l'écosystème tout en limitant les dégradations comme les affaissements, éboulements et dommages aux ouvrages hydrauliques. Pour stabiliser les sols et limiter l'érosion des berges, des solutions fondées sur la nature sont adoptées. Cela inclut des mesures préventives contre les inondations, telles que l'entretien régulier des rives afin d'éviter la formation d'embâcles.

En poursuivant votre chemin, vous rencontrerez de nombreux canaux **3** qui, à l'origine, étaient conçus pour drainer les terres agricoles mais servent également aujourd'hui à évacuer les eaux pluviales. Ils se jettent dans l'Ardevavy ou directement dans l'Adour, contribuant ainsi à réguler le niveau d'eau. Équipés de portes à clapets ou portes à flot, ces canaux contrôlent le flux d'eau, s'ouvrant ou se fermant selon



les niveaux pour éviter que les marées n’envahissent les terres agricoles. Ensembles, fossés, digues, canaux et portes à clapets aident à maîtriser les effets des marées dans les terres.

Sur votre chemin, vous longez les Barthes de l’Ardanavy **4**, plaines inondables naturelles qui jouent un rôle dans la régulation des crues et la filtration de l’eau. Influencées par les marées et les précipitations, elles se divisent en Barthes hautes, près de l’Adour, et Barthes basses, plus humides. Autrefois exploitées pour l’agriculture en raison de la fertilité des sols, elles sont désormais préservées et nécessitent une gestion adaptée pour maintenir leur équilibre écologique. La protection des Barthes et la gestion résiliente des territoires inondables, inspirées des pratiques d’autrefois, restent essentielles pour la régulation des crues et la préservation de la biodiversité.

Sur le retour, en face du parcours de santé de l’Ardanavy, un parcours pédagogique **5**, accessible à toute la famille, propose des panneaux explicatifs et ludiques pour sensibiliser les visiteurs à la biodiversité et au fonctionnement des barthes.



© CPIE Littoral Basque

LES OUTILS DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION

sur les risques littoraux

Surveillance et prévention des inondations

- **Stations Vigicrues** : Sondes mesurant les niveaux d'eau toutes les 5 minutes.

> *Données en direct* : www.vigicrues.gouv.fr

- **Réseau Vigicrues** : Service public couvrant 75 % de la population en zone inondable. Il alerte les autorités et le public en cas de risque.

> *Ces informations sont relayées par Météo-France via la carte de vigilance météo* : <https://vigilance.meteofrance.fr>.

Organisation locale au Pays Basque

- **Service de préalerte de crue** : Opérationnel 7j/7, 24h/24.

Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) :

- 149 communes sur 158 ont désigné un référent «inondation», disponible en permanence.

- 111 communes disposent d'un PCS et d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) à jour.

- Une mise à jour annuelle des informations est prévue par les pôles locaux.

Types de risques surveillés

1. Météorologiques : Orages, tempêtes, avalanches, incendies.

> *Carte vigilance météo* : Météo-France.

2. Géophysiques : Glissements de terrain, activités volcaniques, séismes. Surveillance par le BRGM, IFREMER et observatoires.

3. Hydrologiques : Prévission des crues par le SCHAPI (Service Central d'Hydrométéorologie) et 22 Services de Prévission des Crues (SPC).

Réduire les risques dans les zones sensibles

Pour limiter les dommages en cas de catastrophe naturelle ou technologique :

- Éviter de construire dans les zones à risques.
- Réduire la vulnérabilité des zones déjà urbanisées.

Principaux outils de prévention :

1. PPR : Plans de Prévention des Risques naturels et technologiques, annexés au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

2. PPRL : Plans de Prévention des Risques Littoraux.

3. Dispositif PAPI : Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (en lien avec la compétence GEMAPI de la CAPB).

> *En savoir plus* : *Le risque inondation au Pays Basque.*

Ce que vous pouvez faire

En tant que citoyen, vous êtes le premier acteur de votre sécurité et de celle de vos proches.

1

CONSULTEZ LES DOCUMENTS D'INFORMATION PRÉVENTIVE

a. DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

b. DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs).

> Disponibles en mairie ou en ligne.

2

UTILISEZ LES OUTILS EN LIGNE

a. www.georisques.gouv.fr : cartes des risques par commune, plans de prévention, conseils pour préparer votre Plan Familial de Mise en Sécurité : Me préparer et me protéger.

3

ENGAGEMENT

a. Participer à des initiatives locales en s'engageant auprès d'associations environnementales

b. Contribuer aux démarches participatives (réunions publiques, enquêtes citoyennes...)

c. Signaler tout problème aux autorités locales

L'engagement personnel passe autant par des actions concrètes que par une prise de conscience collective.

Un outil pour **LES ENSEIGNANTS**

Le topoguide constitue un excellent support pour les animations que les enseignants souhaitent organiser afin d'informer et de sensibiliser leurs élèves.

Les animateurs du CPIE Littoral Basque, formés aux thématiques des risques, peuvent intégrer ce sujet dans des projets co-construits avec les enseignants.

Ils proposent, par exemple :



DES INTERVENTIONS EN SALLE

pour aborder la
typologie et la gestion
des risques



DES SORTIES SUR LE TERRAIN

dans des zones
exposées à différents
risques



DES MISES EN SITUATION ACCOMPAGNÉES

d'activités de
sensibilisation
participative

Ce sujet, par nature transversal, peut s'intégrer dans de nombreuses disciplines telles que l'histoire-géographie, les sciences de la vie et de la terre, les mathématiques ou encore les arts plastiques.

LEXIQUE

B

Barthe : plaine alluviale inondable, formée par les crues des rivières ou fleuves, abritant un écosystème riche.

Bassins de régulation :

zones de stockage des eaux pluviales, enterrées ou à ciel ouvert.

Barrage écrêteur : structure hydraulique pour limiter les crues en stockant temporairement l'excès d'eau, puis en le relâchant progressivement.

Berges : zone de transition entre milieu aquatique et terrestre, séparant le lit mineur et le lit majeur d'un cours d'eau.

Brandes : rameaux de bruyère ou genêt, utilisés pour fabriquer des ganivelles.

Brise-lames : ouvrages parallèles à la côte, non reliés à celle-ci, pour protéger le littoral contre l'érosion.

C

CAPB : Communauté d'Agglomération Pays Basque, regroupant des communes pour coordonner le développement local (économie,

transports, gestion des déchets, etc.).

CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) : Centre valorisant le patrimoine architectural et historique via expositions et activités pédagogiques.

Clapage de sédiments : rejet de sédiments dragués dans une zone contrôlée, en mer ou ailleurs.

Crue : montée importante des eaux pouvant provoquer des inondations.

Crue centennale : crue dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1/100.

Crue éclair : montée rapide des eaux en moins de 2 heures.

Crues lentes : crues hivernales liées à des précipitations prolongées et des sols saturés en eau.

Crues torrentielles : crues rapides et destructrices dues aux pluies intenses et/ou à la fonte des neiges.

D

Débroussaillage : réduction des végétaux pour limiter les risques d'incendies.

Dérive littorale : courant côtier transportant les sédiments.

Digues : structures protégeant les terres contre l'érosion et les submersions marines.

Dune grise fixée : dune stabilisée par la végétation pour limiter l'érosion.

E

ENS : Espace Naturel Sensible, site protégé pour sa biodiversité et sa richesse écologique.

Épis : structures perpendiculaires à la côte pour limiter l'érosion et stabiliser les plages.

Étiages : périodes de faible débit des cours d'eau, souvent en été.

Estier (ou estey) : petit canal drainant l'eau des barthes vers l'Adour.

G

Gabions : cages métalliques remplies de pierres pour stabiliser les sols et prévenir l'érosion.

Ganivelles : clôtures en bois protégeant les dunes et limitant l'érosion.

GEMAPI : compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, compétence obligatoire des intercommunalités.

I

Incendie : feu incontrôlé, menaçant personnes, biens et biodiversité.

Lit majeur : partie large et inondable d'un cours d'eau.

Lit mineur : zone où l'écoulement des eaux s'effectue la majeure partie du temps. Il englobe le lit d'étiage, c'est-à-dire la partie du lit restant toujours en eaux.

N

Natura 2000 : réseau européen préservant les habitats et espèces remarquables.

P

PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) : Plan d'Action de Prévention des Inondations, combinant prévention, prévention et sensibilisation.

Parapet : muret protégeant des chutes, du vent ou des projections d'eau.

Perrés : ouvrages en pierre protégeant berges et littoraux contre l'érosion.

Portes à flot : systèmes automatiques empêchant l'eau de mer de pénétrer les terres lors des marées hautes.

PPRI (plan de prévention des risques naturels d'inondation) : plan délimitant les zones à risque d'inondation et réglementant leur usage.

R

Ripisylve : végétation bordant les cours d'eau, composée d'arbres et arbustes adaptés aux milieux humides.

Reprofilage : remodelage écologique des berges ou plages pour lutter contre l'érosion.

S

SMBAM : Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime (gestionnaire eau et milieux aquatiques, compétence GEMAPI).

Solutions fondées sur la nature (SFN) : utilisation des écosystèmes pour résoudre des défis environnementaux et sociaux.

Système d'endiguement : ensemble de digues protégeant une zone contre les inondations.

T

Trait de côte : ligne délimitant la frontière entre terre et mer.

TRI : zones prioritaires nécessitant des actions de prévention contre les inondations.

Z

ZNIEFF : zones identifiées pour leur intérêt écologique, faunistique et floristique.



LITTORAL BASQUE
EUSKAL ITSASBAZTERRA

CPIE EI - "Asporotsttiji"

Euskal Erlaitzeko Etxea
Euskal Erlaitzeko errepeida, 29
64700 Hendaia

CPIE LB - "Asporotsttiji"

Maison de la Corniche basque
29 Route de la Corniche basque
64700 Hendaye

05.59.74.16.18 | 05.59.20.37.20
www.cpie-littoral-basque.eu
cpie.littoral.basque@cpie-hendaye.fr



Remerciements aux partenaires techniques

Communauté d'Agglomération Pays Basque | Ville Anglet - Parc Izadia | Ville de Bayonne - Plaine d'Ansot | Ville de Saint-Pée-sur-Nivelle | Ville de Lahonce - Ville d'Urcoit - Syndicat mixte du bas adour maritime (SMBAM) | Ville de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure - CIAP les Récollets - Syndicat intercommunal de la baie Saint-Jean-de-Luz et Ciboure.